Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

Dossier d'inscription

Internium de l'AIPM 2016/2017

- **Lire attentivement ce dossier, et surtout <u>le règlement intérieur</u>.**
- **Le remplir correctement, et surtout lisiblement.**
- **<u>Parapher les pages du dossier</u>.**
- **Joindre une <u>photocopie de ta carte d'étudiant</u> au dossier.**
- **Joindre les <u>2 chèques</u> mentionnés ci-dessous pour valider ton inscription**
- **Envoyer ton dossier complet à l'adresse de l'association ci-dessous, <u>AVANT LE 16 Novembre 2016 (tampon de la poste faisant foi) !</u>**

Jean Sélim DRIOUICH
9 Rue Rousseau, batiment B, Appartement 54
13005 Marseille

À BIENTÔT

<u>N'ÉCRIS RIEN DANS CETTE ZONE</u>, ELLE EST RESERVÉE A L'AIPM!

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

Administrateur : OUI ❑ NON ❑

Si NON Ordre de priorité : _____

LA FICHE D'INSCRIPTION

INTERNIUM de l'AIPM 2016/2017 et CA de la FNSIP-BM

25 AU 29 JANVIER 2017 à Puy saint Vincent

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Sexe : **F** ❑ **M** ❑

Adresse : _____

Code Postal : __ __ __ __ __

Ville : _____

Tel. Fixe :

Tel. Portable :

Mail : _____

Filière : _____

Subdivision : _____

Membre du Conseil d'Administration de la FNSIP-BM : OUI ❑ NON ❑

Si OUI, Quel Poste : _____

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

LES OPTIONS :

FICHE DE LOCATION DE MATERIEL DE GLISSE

L'AIPM te propose durant ton séjour à l'internium de bénéficier de tarifs avantageux sur la location de matériel de glisse.
Tu peux retrouver ci-dessous les tarifs proposés :
Le paiement s'effectuera par un chèque à joindre au dossier à l'ordre de l' « AIPM »

>> LOCATION MATERIEL DE SKI – 4 JOURS

	SKI			SNOWBOARD			SNOWBLADE		
	Pack	Skis seuls	Chauss seules	Pack	Surf seul	Chauss seules	Pack	Snowblade seul	Chauss seules
Bronze	39 €	34 €	21 €						
Argent	51 €	40 €	23 €	56 €	44 €	24 €	51 €	40 €	23 €
Or	61 €	45 €	24 €	65 €	49 €	26 €			

Bronze : Skis paraboliques type Dynastar Supra RL, Salomon X-Wing 500, Rossignol Actys 100 ou équivalent.
Argent : Skis paraboliques type Rossignol Zethys, Volkl Tiger R1, Dynastar Exclusive ou équivalent, Snowblades type Salomon Crossmax 120 ou équivalent, Snowboards type Burton Cruzer RT1 ou équivalent.
Or : Skis paraboliques type Rossignol SC80, Salomon X-Wing 8 Series, Dynastar Exclusive Active, Rossignol Attraxion III ou équivalent, Snowboard Burton Mayhem RT1 ou équivalent.

Si tu es intéréssé merci de renseigner ce petit questionnaire :

Pointure :

Taille (cm) :

Poids (kg) :

Gamme : ❑ Bronze ❑ Argent ❑ Or

Matériel : ❑ Ski ❑ Snowboard ❑ Snowblade

Equipement : ❑ Pack ❑ Ski/Surf/Snowblade Seule ❑ Chaussures seules

Casque : ❑ OUI ❑ NON

Niveau : ❑ Débutant ❑ Intermédiaire ❑ Confirmé

Merci d'effectuer un chèque à l'ordre de l' « AIPM » pour la réservation du matériel.

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

FORFAIT DE REMONTEE MECANIQUE

Je souhaite disposer d'un forfait de remonté mécanique durant le séjour et payer l'inscription de 200€ : ❑

Je ne souhaite pas disposer d'un forfait de remonté mécanique durant le séjour et je souhaite avoir une réduction de 30€ sur mon inscription. Je paie donc une inscription de 170€ : ❑

ASSURANCE DURANT LE SEJOUR

Assistance rapatriement : Assurance comprenant

- Frais de secours et de sauvetage
- Prise en charge médicale de l'assuré
- Rapatriement vers le domicile
- Remboursement des frais médicaux

Assistance rapatriement + annulation : Assurance couvrant en plus le remboursement des frais d'annulation du séjour avant le départ

- En cas d'accident corporel ou maladie grave
- En cas de décès d'un membre de la famille
- En cas d'obtention d'un emploi
- En cas de licenciement économique
- En cas de changement de congés payés, ou en cas de mutation

❑ Je souhaite prendre l'assistance rapatriement au tarif de 8€/personne

❑ Je souhaite prendre l'assistance rapatriement + annulation au tarif de 15€

❑ Je ne souhaite pas souscrire à une assurance.

Renseigne-toi auprès de tes assureurs ou de ta banque (via ta carte bleue) si tu n'es pas déjà assuré

Le paiement s'effectue à l'aide d'un chèque à nous remettre avec ton dossier à l'ordre de l' « AIPM »

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

LE PAIEMENT

✓ INSCRIPTION : 200€ à l'ordre de l'AIPM

Elle comprend :

- L'hébergement de 4 nuits (draps fournis)
- Le forfait remontées mécaniques pour 4 jours (30€ de réduction si tu ne ski pas)
- La taxe de séjour
- Le pot d'accueil
- Les petits déjeuners
- Les repas du midi
- Les repas du soir
- Les apéros et les entrées en boite de nuit.
- Et quelques surprise que tu découvriras la bas ☺

Elle ne comprend pas :

- Le transport aller/retour jusqu'à la station de Puy saint Vincent
- La location du matériel de glisse (ski/snowboard)
- Les boissons dans les chambres

OU

✓ INSCRIPTION : 170€ à l'ordre de l'AIPM

Elle comprend : Les mêmes services que l'inscription à 200€ sans les remontées mécanique

✓ LES OPTIONS :

Elles comprennent :

- Le paiement de 8€ ou de 15€ en fonction de l'assurance souhaité à l'ordre de l'AIPM
- Le paiement du matériel de ski en fonction de ce que tu souhaites à l'ordre de l'AIPM

✓ LA CAUTION :

Elle comprend :

- 1 chèque de 200 euros de caution/personne

=> À l'ordre de « **VTR Voyage** ».

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

LE BILAN

DOSSIER A CONSTITUER

- **2,3 ou 4 chèques en fonction des options: (tu peux réunir la somme dû à l'AIPM sur 1 seul et même chèque en fonction de tes options, mais attention aux erreurs ☺)**
  - ✓ **1 chèque d'inscription de 200€ (ou de 170 € sans remontées mécaniques) à l'ordre de l'AIPM.**
  - ✓ **1 Chèque si tu prends une des assurances du tour opérateur (8€ ou 15€) à l'ordre de l'AIPM**
  - ✓ **1 chèque si tu loue du matériel de ski en fonction de ce que tu choisis à l'ordre de l'AIPM**
  - ✓ **1 chèque de caution de 200€ à l'ordre de VTR Voyage**
- **Une photocopie de ta carte d'étudiant (en cours de validité de préférence)**
- **La fiche d'inscription en page 2 correctement remplie**
- **Les 2 fiches « options » en page 3 et 4 correctement rempli**
- **Le règlement intérieur correctement signé**
- **Les pages 2 à 6 paraphées.**

Attention : tout dossier nous parvenant incomplet ne sera pas pris en compte.

Il est donc IMPERATIF qu'aucune pièce ne manque …

JE CERTIFIE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS CI-DESSUS.
JE M'ENGAGE À ASSUMER LES CONSEQUENCES DE MES ACTES PENDANT LA PERIODE DE L'EVENEMENT WE SKI AIPM 2017, L'AIPM NE POUVANT ETRE TENUE RESPONSABLE DES PREJUDICES RESULTANTS DES ACTES DES PARTICIPANTS.
PAR AILLEURS, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE QUE L'AIPM SE RESERVE LE DROIT D'EXCLURE TOUT PARTICIPANT AYANT COMMIS UNE FAUTE GRAVE (DEGRADATION, VIOLENCE …).

Signature précédée de l'inscription : "lu et approuvé, Bon pour accord"

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
http://www.aip-marseille.org/

FNSIP·BM

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'Association des Internes en Pharmacie de Marseille (AIPM) organise l'événement "Internium de l'AIPM 2016/2017" du 25 au 29 janvier 2017 dans la station de Puy saint vincent (Hautes Alpes).

Article 2 : La participation à l'événement " Internium de l'AIPM 2016/2017" nécessite :
- le paiement d'une caution solidaire et indivisible de 200 euros. Cette caution pourra être retenue par VTR Voyage en vue de réparer l'ensemble des dégâts qui pourraient être causés au niveau des appartements.
- le paiement de la totalité de l'inscription relative au séjour susmentionné.
- le retour du dossier d'inscription complet et ce avant la date butoir.

L'AIPM se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir de justifications à fournir.

Article 3 : La participation à l'événement " Internium de l'AIPM 2016/2017" exige le respect de certaines règles :
- le respect des autres participants et de toute personne présente dans la station.
- le respect du matériel et des locaux mis à la disposition des participants, que ce soit dans les parties communes des immeubles (extincteurs, ascenseurs), dans les appartements et en tout lieu de la station, y compris les lieux publics.

En cas de non respect d'une de ces règles ou en cas de comportement incompatible avec le bon déroulement de la manifestation, le bureau de l'association «AIPM» se réserve le droit, conformément aux statuts, d'appliquer les sanctions définies à l'article 4 et décline toute responsabilité quant aux agissements de ses participants.

Article 4 : Le bureau de l'association se réserve le droit
D'EXCLURE TEMPORAIREMENT OU DEFINITIVEMENT DE LA MANIFESTATION TOUTE PERSONNE PRESENTANT UN COMPORTEMENT INCOMPATIBLE AVEC LE BON DEROULEMENT DE L INTRENIUM DE l'AIPM 2016/2017.

Cette sanction inclut l'interdiction d'accès aux différents lieux de l'événement (appartements, immeubles, lieux de soirées, et tout autre lieu ayant un rapport avec la manifestation) ainsi que l'information aux autorités compétentes (Police Municipale et Gendarmerie Nationale) des agissements du ou des adhérents concernés. Si des dommages moraux sont constatés envers les organisateurs, les responsables de la station ou toute autre personne présente sur le site, ou si le montant des dommages engendrés est supérieur à celui de la caution, l'association « AIPM » se réserve le droit d'intenter une action en justice contre le ou les responsables de ces dégradations volontaires ou non, ainsi que de prévenir et communiquer le nom de ceux-ci aux doyens des différentes Facultés de Pharmacie et aux organisateurs des prochains événements de l'AIPM.

Article 5 : L'association « AIPM » décline toute responsabilité concernant les vols quels qu'ils soient (sonorisation, téléphone, matériel de ski, bijoux …) dans les différents lieux relatifs à l'événement " Internium de l'AIPM 2016/2017".

Article 6 : L'association « AIPM » interdit formellement l'utilisation de matériel de sonorisation ou d'instruments de musique dans les appartements après 22h00

L'association « AIPM » décline également toute responsabilité concernant les nuisances sonores dans les appartements ou immeubles mis à la disposition des membres, et informe ses participants qu'ils seront tenus pour seuls et uniques responsables des plaintes qui pourraient être déposées de leur fait à l'encontre de l'association.

Association des Internes en Pharmacie de Marseille
27, boulevard Jean Moulin - 13385 Marseille Cedex 05
Contact : internium.aipm@gmail.com

Article 7 : L'association « AIPM » décline toute responsabilité vis-à-vis des participants qui pourraient avoir un comportement contraire à la loi ou à la morale, notamment aux infractions pour ivresse publique, et/ou consommation de stupéfiants.

Article 8 : Il est formellement interdit d'amener des animaux morts ou vivants dans tous les lieux mis à la disposition de l'Internium de l'AIPM 2016/2017.

Article 9 : En signant ce règlement intérieur, les participants de l'Internium de l'AIPM 2016/2017 donnent l'autorisation pour la diffusion de leur image dans le cadre de l' Internium de l'AIPM 2016/2017 et dégagent de toute responsabilité l'association « AIPM » des conséquences de cette diffusion.

Article 10 : L'Internium de l'AIPM 2016/2017 est réservé aux internes en Pharmacie de France ainsi qu'aux extérieurs ayant rempli le dossier d'inscription si et seulement si ce dossier a été validé par l'AIPM. L'AIPM se réserve le droit d'inviter ses partenaires à l'événement " Internium de l'AIPM 2016/2017".
Les autres personnes souhaitant participer à l'événement " Internium de l'AIPM 2016/2017" pour une soirée ou pour la totalité du WE devront contacter le bureau de l'AIPM, justifier leur statut et remplir un dossier d'inscription. Ils devront également signer et approuver le règlement intérieur. Les journalistes, autres que ceux qui seraient invités par les membres du bureau de l'AIPM, ne seront pas acceptés.

Article 11 : La non-adhésion à ce règlement saisit le bureau de l'association et annule l'inscription à l'événement " Internium de l'AIPM 2016/2017".

- **Tu indiques la date**
- **Tu écris ton nom et ton prénom**
- **Tu reportes la mention « lu et approuvé, bon pour accord »**
- **et tu signes!**